



## Les Fédérations Nationales de MINEURS



N/Réf :

Budgets ASS mines

Le 29 novembre 2012

**Madame Marisol TOURAINE**

Ministre des Affaires Sociales et de la Santé

14 avenue Duquesne

75350 PARIS 07 SP

Madame la Ministre,

Huit mois après le transfert de la gestion de l'Action Sanitaire et Sociale du régime Minier vers l'Agence Nationale de Garantie des Droits des Mineurs, et bien que vous ayez décrété un moratoire dont l'objet est notamment de maintenir la garantie des droits des Mineurs, les garanties conventionnelles aux personnels, de préserver un avenir au régime Minier et à son offre de soins, nous sommes dans l'obligation de vous alerter sur les conséquences de l'application de la COG (non négociée, traitée par la Direction de la CAN et de la DSS à la hussarde, rejetée majoritairement par le C.A CANSSM), à savoir :

### **Une diminution arbitraire de 6% du budget ASS**

- Alors qu'au cours des dernières années ces chapitres budgétaires ont du être constamment augmentés afin de répondre aux besoins de la population minière (voir bilans CAN SSM) ;
- Alors que divers experts ont encore confirmé lors du séminaire ANGDM des 17 et 18 septembre 2012, l'accroissement prévisible des besoins de la corporation minière d'ici à 2020 du simple fait d'une pyramide d'âge qui se comprime vers le haut ;
- Alors qu'au cours de la préparation du décret d'août 2011, le seul argument avancé par la DSS pour tenter de justifier l'inscription d'une baisse « mécanique » annuelle de 6% de ce budget était celui de la baisse démographique constatée, a été contrargumenté et « balayé » par la seule observation des besoins croissants au cours des précédents exercices.

Aucun gouvernement n'avait à ce jour, osé réduire le budget de l'action sanitaire et sociale en faveur des mineurs et ayants droit.

Aussi sommes nous surpris que sous l'injonction de la DSS (vos services !) le budget ASS présenté pour 2013 lors de la réunion du CA de l'ANGDM le 20 novembre 2012, impose une diminution arbitraire de **6%** sur les actions personnes âgées - maladie et AT - MP.

Les fédérations de mineurs CGT, FO, Cfdt, CFTC et CFE/CGC, unanimes, tiennent à vous alerter solennellement des conséquences prévisibles et inacceptables d'une telle coupe dans les moyens de cette mission de sécurité sociale.

Nombre d'affiliés seraient privés de prestations destinées à les accompagner pour le maintien à domicile, le mieux vivre malgré leur moyenne d'âge élevée et les multiples pathologies dont ils souffrent.

Madame la Ministre, permettez-nous de réitérer les inquiétudes que nous avons déjà exprimées à M. Bessière, votre chargé de mission : le moratoire que vous avez prononcé n'empêche pas dans les faits la poursuite de la politique décidée par le précédent gouvernement de droite à l'encontre des droits des mineurs.

Par conséquent, nous vous sollicitons solennellement, afin que des instructions soient données pour maintenir les budgets reconstruits selon les évolutions antérieures, et **sans application de cette retenue de 6%**, afin de pouvoir répondre aux besoins des affiliés miniers.

Ceci respectera les engagements du Gouvernement envers la corporation minière.

Dans l'attente, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à notre très haute considération.

Jean-Alain BARRIER  
Fnme C G T Branche MINES